

## SEANCE DU 18 FEVRIER 2020

---

Convocation du 11 février 2020

Présents : M. CHAUME Jean-François, Mme MORENO Marie-Claude, M. GARRICK Lloyd, M. DEPONT Dominique, Mme COLIER Lise, M. VILLETET François, M. MOREL Claude, Mme WARNIER Sonia, M. MASSON Frédéric, Mme MICHAUD Catherine.

Absente excusée : Mme PERROT Evelyne.

Secrétaire : Mme MORENO Marie-Claude a été nommée secrétaire.

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2019.

### **Syndicat d'Energie de l'Aube : création d'un syndicat mixte fermé à la carte (délibération N° 2020-01)**

Monsieur le Maire expose que lors de la réunion du 18 septembre 2018, le comité du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) a proposé une modification des statuts du Syndicat et a étendu ses compétences à de nouvelles compétences facultatives en matière de transition énergétique.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté interpréfectoral de projet de périmètre du Syndicat, de la délibération précitée et des nouveaux statuts du SDEA, futur syndicat mixte fermé. Il demande au conseil municipal de se prononcer, en application de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, d'une part, sur l'arrêté de projet de périmètre, et d'autre part, sur les statuts du futur syndicat mixte fermé à la carte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité de ses membres l'arrêté interpréfectoral de projet de périmètre du SDEA et les nouveaux statuts du futur syndicat mixte fermé adoptés par le comité syndical du SDEA le 18 septembre 2018.

### **Etang de l'Emprunt : renouvellement de la convention entre le PnrFO, la commune de Dosches, l'Office National des Forêts et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (délibération N° 2020-02)**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention établi pour la gestion de la zone humide dite « de l'Etang de l'Emprunt » sise sur la commune de Dosches.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres le projet de convention établi pour la gestion de la zone humide dite « de l'Etang de l'Emprunt » annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

### **Pelouse sèche de la Côte aux Suisses : renouvellement de la convention entre le PnrFO, la commune de Dosches et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (délibération N° 2020-03)**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention établi pour la gestion de la pelouse sèche de la Côte aux Suisses dite « Du Moulin à Vent » sise sur la commune de Dosches.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres le projet de convention établi pour la gestion de la pelouse sèche de la Côte aux Suisses dite « Du Moulin à Vent » annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

#### **Redevance d'occupation du domaine privé de la commune (délibération N° 2020-04)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une antenne Orange doit être construite sur la gare à betterave située le long du chemin rural dit du Plant aux Loups. Pour raccorder cette antenne, une canalisation doit être passée sous le chemin rural.

Monsieur le Maire propose de soumettre cette occupation du domaine privé communal aux mêmes conditions que l'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques, fixée par délibération n° 2019-29 du 17 septembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de fixer la redevance d'occupation du domaine privé communal dans les mêmes conditions que la délibération n° 2019-29 du 17 septembre 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à son recouvrement.

#### **Autorisation donnée au Maire pour déposer une déclaration préalable pour les clôtures de la Mairie et du cimetière de Rosson (délibération N° 2020-05)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est prévu d'édifier une clôture derrière la Mairie et au cimetière de Rosson.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité de ses membres Monsieur le Maire à signer et déposer les déclarations préalables pour la réalisation de ces clôtures, ainsi que tous les documents y afférents.

#### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube : demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte de la Vanne et de ses affluents :**

Créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Syndicat Mixte de la Vanne et de ses affluents a demandé son affiliation au Centre de Gestion à titre volontaire. Conformément à la législation, l'ensemble des collectivités et des établissements publics affiliés sont invités à faire valoir leur droit d'opposition dans un délai de deux mois. Le conseil municipal ne s'oppose pas à la demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte de la Vanne et de ses affluents au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

#### **Compte de gestion de l'année 2019 (délibération N° 2020-06)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres le compte de gestion de l'année 2019.

#### **Compte administratif de l'année 2019 (délibération N° 2020-07)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres, le compte administratif de l'année 2019 qui présente les résultats suivants :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement :	+ 88 493.18 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	+ 18 532.18 €
<b>Reports de l'exercice N-1</b>	
Fonctionnement	+ 63 143.36 €
Investissement	+ 15 927.86 €
<b>Résultats de clôture 2019</b>	
Fonctionnement	+ 151 636.54 €
Investissement	+ 34 460.04 €
<b>Restes à réaliser de la section d'investissement</b>	
Dépenses	48 930.00 €
Recettes	42 550.00 €
Solde des RAR	- 6 380.00 €
<b>Résultats cumulés</b>	
Fonctionnement	+ 151 636.54 €
Investissement	+ 28 080.04 €

**Affectation du résultat de l'année 2019 au budget primitif 2020 (délibération N° 2020-08)**

Vu l'excédent de la section de fonctionnement,  
Vu l'excédent de la section d'investissement,  
Vu l'état des restes à réaliser de la section d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres d'affecter :

- La somme de 151 636.54 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)
- La somme de 34 460.04 € au compte R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

**Elections municipales : tenue du bureau de vote**

	<u>8h -10h</u>	<u>10h-12h</u>	<u>12h-14h</u>	<u>14h-16h</u>	<u>16h-18h</u>
1 <sup>er</sup> tour	F. Masson C. Morel	S. Warnier C. Michaud	J-F Chaume F. Villetet	L. Garrick D. Dépont	L. Colier M-C Moreno
2 <sup>ème</sup> tour	D. Dépont F. Masson	S. Warnier C. Michaud	C. Morel F. Villetet	L. Garrick J-F Chaume	L. Colier M-C Moreno